

Préambule

La société Supersoignant est une société par actions simplifiée au capital social de 1 000 euros dont le siège social est situé 93 rue de la Villette à LYON (69 003) et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 840929582.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : contact@supersoignant.com

1 – Définition des termes utilisés dans les présentes conditions générales d'utilisation

Cet article a pour objet de définir les termes utilisés au sein des présentes conditions générales d'utilisation :

- CGU : conditions générales d'utilisation ;
- CV : curriculum vitae ;
- la société ou nous : la société Supersoignant ;
- le site : www.supersoignant.com ;
- utilisateur(s) : désigne la personne utilisant le site ou ses services (cela comprend les membres et les non membres) ;
- membre(s) : correspond à l'utilisateur connecté et identifié sur le site ;
- soignant(s) ou candidat(s) : désigne toute personne physique inscrite sur le site et désirant effectuer une ou plusieurs missions au sein d'un ou plusieurs établissements de santé ;
- établissement(s) : désigne les établissements ou structures de santé souhaitant employer un ou plusieurs soignants pour une ou plusieurs missions ;
- mission(s) : désigne l'offre d'emploi publiée sur le site par un établissement, sous sa responsabilité, proposant un travail dans le domaine de la santé ;
- service(s) : désigne l'ensemble des services proposés par la société.

2 – Objet

L'objet des présentes conditions générales d'utilisation est d'encadrer juridiquement, d'une part, les modalités de mise à disposition des services proposés sur le site « www.supersoignant.com » et, d'autre part, l'utilisation de ses services par l'utilisateur.

Le site www.supersoignant.com propose la mise en relation entre les établissements du domaine de la santé (tels que les CHU, CH, EHPAD, Cliniques, IDE libérales, Structures de maintien à domicile) souhaitant recruter du personnel, et toute personne physique à la recherche d'un emploi auprès de ces structures.

La société Supersoignant ne peut pas être assimilée, sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive, à :

- un cabinet de recrutement ;
- une agence d'intérim ;
- une société de conseil en management ;
- une société de conseil en ressources humaines.

Le site est gratuit pour les soignants et propose pour les établissements un système d'abonnements porté à leur connaissance au moment de leur inscription sur le site ou sur demande et auquel ils adhèrent par contrat.

3 – Acceptation et modification des CGU

Les CGU constituant un contrat entre le site et l'utilisateur, ce dernier est réputé les avoir acceptées dès lors qu'il accède au site.

Tout défaut d'acceptation par l'utilisateur des présentes CGU, entraîne sa renonciation à l'utilisation des services proposés par le site.

Par ailleurs, en cas de non-respect par l'utilisateur des présentes CGU, la société pourra prendre toutes mesures visant à limiter ou interdire à cet utilisateur l'accès au site à tout moment et sans préavis, les informations concernant cet utilisateur seront alors inaccessibles.

La société Supersoignant se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis et unilatéralement les présentes CGU. En ce sens, l'utilisateur doit se tenir informé des changements opérés lors de la mise en ligne des CGU modifiées.

4 – Accès aux services

L'utilisation des services proposés par le site est réservée d'une part à un usage uniquement professionnel et d'autre part à un usage strictement personnel. Les utilisateurs autorisés à accéder à ces services sont, d'une part, les personnes physiques majeures disposant de la pleine capacité juridique pour accepter les présentes CGU et, d'autre part, les personnes morales agissant par l'intermédiaire d'une personne physique qui dispose de la capacité juridique pour représenter la personne morale et contracter en son nom.

Les services proposés par le site sont réservés à l'usage exclusif des membres. Ainsi, pour accéder aux services l'utilisateur non membre doit, en cas de première connexion, se créer un compte personnel, et pour les connexions suivantes, s'identifier et se connecter à son espace personnel en utilisant son identifiant (adresse courriel) et son mot de passe personnel.

L'utilisateur membre ne peut en aucun cas céder, concéder ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes à un tiers, de quelque manière de que ce soit.

Afin de proposer un service de qualité, la société usera de tous les moyens dont elle dispose. Toutefois, la société rappelle être tenue à une obligation de moyen et par conséquent ne garantit pas ce résultat, notamment dans le cadre d'un dysfonctionnement du site émanant d'un cas de force majeure.

Les services peuvent être interrompus, suspendus ou modifiés à tout moment et sans préavis. L'utilisateur ne saurait demander d'indemnisation à ce titre.

Pour accéder aux services, l'utilisateur doit disposer d'un accès internet de qualité dont il est le seul responsable.

La société peut mettre fin aux services à tout moment : les utilisateurs seront informés par la société le cas échéant.

5 – Propriété intellectuelle

L'appellation Supersoignant constitue une marque déposée à l'INPI. Celle-ci ainsi que les logos, signes et contenus du site font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur. Toutes manœuvres visant à diffuser, reproduire ou utiliser des éléments du site en l'absence d'autorisation expresse de la société Supersoignant sont prohibées et exposent leurs auteurs à des poursuites judiciaires.

Toute utilisation par l'utilisateur des contenus du site dans un but commercial est interdite, celle-ci doit se limiter à un usage privé. L'utilisateur souhaitant utiliser les différents contenus du site doit en faire la demande auprès de la société Supersoignant et obtenir son autorisation.

6 – L'utilisateur ayant un profil soignant

Il est rappelé que l'utilisation du compte utilisateur par le soignant relève de son entière responsabilité.

6.1. S'inscrire en tant que soignant

Pour s'inscrire sur le site, le soignant renseigne ses nom et prénom, une adresse courriel, sa profession et un mot de passe. Pour valider son inscription, le soignant doit accepter les CGU.

Une fois son compte créé, le candidat reçoit un mail l'invitant à activer son profil. Il est ensuite redirigé vers une page lui permettant de compléter son profil (civilité, date de naissance, numéro de téléphone, adresse, profession, dernier diplôme obtenu et date d'obtention, son CV ainsi que ses expériences professionnelles). Le soignant peut modifier ces informations à tout moment afin de les mettre à jour.

Pour accéder aux services et pouvoir postuler, le soignant doit obligatoirement compléter son profil. Dans son profil, un onglet permet au soignant d'indiquer ses indisponibilités sur un calendrier en saisissant des périodes (dates de début et dates de fin). Ces données peuvent être modifiées à tout moment.

La société peut, à tout moment et sans préavis, exercer un contrôle sur les utilisateurs inscrits sur le site et supprimer ou limiter leur accès au site dans l'éventualité où ils ne respecteraient pas les CGU.

Par ailleurs, la société décline toute responsabilité et, ce quel que soit sa nature et son fondement, en cas de saisie d'un profil erroné (omission(s), information(s) inexacte(s)).

6.2. Rechercher un emploi et candidater

Une fois son profil valablement complété, le soignant a accès aux services proposés par le site, notamment, il pourra recevoir des offres d'emploi correspondant à son profil et il pourra consulter les annonces publiées par les établissements et y postuler. À cette fin, le soignant doit se rendre dans l'onglet « Rechercher une mission » pour compléter ses critères de recherche (zone géographique, type de contrat, métiers, période de travail).

Pour permettre à l'établissement de choisir le candidat correspondant à sa demande, le soignant est expressément informé et accepte que les établissements aient accès aux informations personnelles contenues dans son profil, et notamment à son CV et son diplôme.

Pour postuler à une mission présente sur le site, le soignant doit être en capacité de travailler en France et être titulaire du diplôme exigée pour la mission.

Le soignant peut annuler sa candidature à une mission tant que celle-ci n'a pas été validée par l'établissement. Lorsque le soignant a été sélectionné par un établissement pour réaliser une mission, il lui appartient de prendre contact avec l'établissement par tout moyen en cas d'impossibilité de la réaliser.

Le soignant peut à tout moment se désinscrire du site en utilisant le formulaire de contact présent en bas du site. La société prendra alors toutes les mesures pour supprimer son compte utilisateur.

Il est rappelé au soignant qu'il doit faire preuve de diligence lorsqu'il accepte une mission proposée par un établissement. Ainsi, la société décline toute responsabilité à l'égard des soignants, et ce quel que soit sa nature et son fondement, concernant les informations saisies par les établissements dans leur profil et dans la fiche de l'annonce détaillant la mission proposée.

Enfin, la société Supersoignant rappelle aux soignants qu'ils sont soumis au respect de leurs obligations en matière fiscale, sociale et administrative (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>; <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>). Supersoignant décline toute responsabilité sur ce point.

7 – L'utilisateur ayant un profil établissement

Il est rappelé que l'utilisation du compte utilisateur par l'établissement relève de son entière responsabilité.

7.1. S'inscrire en tant qu'établissement

Pour s'inscrire en tant qu'établissement, la personne physique ayant la capacité juridique pour représenter la personne morale et contracter en son nom doit remplir un formulaire complet indiquant : le nom de l'établissement, les nom et prénom de l'interlocuteur représentant l'établissement, l'adresse courriel de contact et un mot de passe. Pour finaliser sa demande d'inscription, l'établissement doit accepter les CGU.

Un e-mail est ensuite adressé à l'établissement l'invitant à accéder à son profil et à le compléter. L'établissement reçoit un second mail contenant les conditions tarifaires et le contrat à signer pour souscrire à l'abonnement permettant d'accéder aux services. Une fois l'abonnement souscrit, la société valide l'inscription de l'établissement. Tant que son inscription n'est pas validée par la société, l'établissement a uniquement la possibilité de compléter son profil ; il ne peut pas déposer d'annonces ni recruter du personnel.

Les modalités de résiliation sont prévues dans le contrat d'abonnement qui est remis à l'établissement au moment de son inscription sur le site.

7.2. Déposer une offre d'emploi et recruter un candidat

Une fois son compte validé par la société, l'établissement a accès à l'ensemble des services proposés sur le site :

- L'établissement peut déposer des annonces en se rendant dans l'espace « Créer une annonce ». Il doit alors renseigner différentes rubriques : titre de l'annonce, description de l'offre d'emploi, lieu, diplôme requis, métier concerné, type de contrat, dates de début et de fin de la mission, travail de jour/nuit, jours de la semaine concernés.
- Une fois l'annonce déposée, d'une part, le système recherche les candidats ayant des critères de recherche enregistrés correspondant aux critères de l'annonce et envoie un e-mail aux candidats dont le profil correspond, d'autre part, l'annonce est publiée sur le site permettant à l'ensemble des soignants membres du site de postuler à l'offre d'emploi. De plus, l'établissement dispose de la possibilité de modifier l'annonce.
- L'établissement reçoit les candidatures des soignants dans l'espace du site « Mes annonces ». Il peut alors consulter les informations relatives aux candidats notamment leurs diplômes et CV.
- L'établissement sélectionne le candidat qu'il souhaite retenir pour la mission en acceptant sa candidature. Une fois sélectionné, l'établissement prend contact avec le candidat soit via le système de messagerie du site, soit en utilisant les informations figurant dans le CV du candidat. Il indiquera alors les modalités de la mission et réalisera l'ensemble des formalités afférentes au recrutement du soignant.
- Une fois la mission effectuée, l'établissement peut mettre fin à l'annonce en cliquant sur « terminer la candidature ».

7.3. Annuler une candidature et supprimer une annonce

L'établissement peut annuler la candidature d'un candidat qu'il a, ou non, sélectionné. De plus, il conserve la faculté de supprimer une annonce pourvue ou non pourvue. Les soignants ayant postulé à cette offre d'emploi sont informés de sa suppression.

8 – Relation entre les utilisateurs

Les utilisateurs sont seuls responsables des échanges ou des relations qui ont lieu sur et en dehors du site. Les utilisateurs contractent directement entre eux sans que Supersoignant ne soit partie au contrat.

En cas d'annulation d'une mission avant son commencement du fait de l'une ou l'autre des parties (soignants ou établissements), aucun dédommagement ne pourra être demandé à la société Supersoignant qui se dégage de toute responsabilité en la matière. Il en va de même en cas de défaut de présentation du soignant sur le lieu de la mission.

9 – Obligations des utilisateurs

Outre le respect des obligations contenues dans l'ensemble des articles des présentes CGU, les utilisateurs s'engagent à respecter les obligations énoncées ci-après :

9.1. Obligations communes

De manière générale, l'utilisateur s'engage à utiliser le site en respectant les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits des tiers ou à l'ordre public.

L'utilisateur s'engage à ne pas nuire à la continuité du site Supersoignant et à ses services. Sont ainsi prohibées toutes tentatives de piratages du site, de collecte des données enregistrées sur le site, de surcharge du site.

Sont également interdits les actes de nature à nuire à l'image de la société Supersoignant et à ses droits et intérêts financiers, moraux et commerciaux. Par ailleurs, l'utilisateur ne peut pas monnayer l'accès aux services ainsi que les contenus du site.

En cas de plaintes, réclamations, actions ou revendications quelconques que subirait la société Supersoignant du fait de la violation par l'utilisateur de ses obligations, l'utilisateur s'engage à indemniser la société des préjudices subis et à en supporter les frais relatifs aux charges et/ou condamnations.

L'utilisateur est seul responsable de son utilisation du site et des services proposés. Il est également seul responsable des informations et contenus de toute nature qu'il met en ligne, communique et met à disposition des autres utilisateurs sur le site.

L'utilisateur assure à la société Supersoignant pouvoir légalement diffuser ces contenus et s'engage à ce que ceux-ci soient licites, conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits des tiers, et aux lois et règlements en vigueur et plus généralement, qu'ils soient insusceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de la société Supersoignant. En effet, l'utilisateur s'engage à prendre en charge tout recours en justice émanant d'un tiers contre la société Supersoignant en lien avec un contenu que ce premier aurait publié sur le site.

L'utilisateur ne saurait diffuser sans que cette liste soit exhaustive :

- des contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, misogynes, racistes, xénophobes ou révisionnistes,

- des contenus contrefaisants,
- des contenus attentatoires à l'image d'un tiers,
- des contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités, illicites, frauduleuses ou trompeuses,
- des contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.),
- et plus généralement des contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

En outre, le membre s'engage à utiliser le système de discussion à des fins uniquement professionnelles en tenant des propos adéquats (cf. point 8).

Par ailleurs, la sauvegarde des informations personnelles de l'utilisateur sur son profil lui incombe, aucune copie ne lui sera adressée.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le site à des fins commerciales ou à des fins de collectes de données des offres d'emploi, des profils des établissements et/ou des profils des soignants utilisateurs du site.

9.2. Obligations du soignant

Pour postuler à une mission présente sur le site, les soignants doivent être en capacité de travailler en France et détenir le diplôme exigé pour pouvoir exécuter la mission. La société ne pourra en aucun être tenue responsable en cas de non-respect de ces obligations.

Les soignants s'engagent à exécuter les missions pour lesquelles ils sont retenus et ils sont seuls responsables de la bonne exécution des missions, pour lesquelles ils sont sélectionnés à travers les services, qu'ils s'engagent à exécuter avec soin et diligence.

Par ailleurs, la société Supersoignant rappelle aux soignants qu'ils sont soumis au respect de leurs obligations en matière fiscale et sociales et qu'ils sont seuls responsables du bon accomplissement de toutes les formalités administratives leur incombant (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>; <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>). La responsabilité de la société Supersoignant ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

9.3. Obligations de l'établissement

L'établissement est tenu de vérifier l'identité du candidat, son droit à travailler en France et sa capacité à exercer les missions qui vont lui être confiées dans le cadre des services proposés par le site, notamment la détention par le candidat du diplôme exigé.

La société ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de diffusion à l'établissement d'informations erronées ou incomplètes par le candidat.

L'établissement s'engage à ne pas divulguer et à garder confidentiel l'ensemble des informations à caractère personnel qu'il aura à connaître des soignants inscrits sur le site dans le cadre du service proposé et à assurer la sécurité de ces données. En outre, il s'interdit de les réutiliser dans tout autre cadre.

Par ailleurs, la société rappelle à l'établissement qu'il est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements des salaires, cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation des services (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>; <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>).

Cela concerne notamment, sans que cette liste ne puisse être considérée comme exhaustive :

- la signature d'un contrat de travail avec le candidat,
- la gestion administrative du candidat,
- le respect de la législation sociale applicable,
- le paiement du salaire du candidat pour la mission,
- le paiement de toutes les cotisations sociales y afférentes.

10 – Sanctions

Tout manquement aux présentes CGU ainsi qu'aux lois et règlements par l'utilisateur, l'expose à une sanction de la part de la société Supersoignant. Il peut s'agir sans que cette liste ne soit exhaustive :

- de la suspension ou de la suppression du compte de l'utilisateur ;
- de l'assignation en justice de l'utilisateur.

Par ailleurs, tout contenu publié par l'utilisateur sur le site peut être à tout moment et pour n'importe quelle raison supprimé ou modifié par la société et ce sans justification ou notification de cette dernière.

11 – Responsabilités

11.1. À l'égard des utilisateurs

La société, dans le cadre de la fourniture des services, n'est tenue que d'une obligation de moyen, à l'exclusion de toutes obligations de résultat ce que reconnaissent les utilisateurs. Ainsi, en cas de problèmes techniques entraînant un accès restreint ou une interruption des services, la société décline toute responsabilité.

Le contrat qui lie les soignants et les établissements en lien avec la mission à effectuer est placé sous leurs responsabilités exclusives. La société Supersoignant n'intervenant que dans la mise en relation, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

L'utilisateur ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas de perte des informations du compte utilisateur et plus généralement en cas de bugs ou de défauts des services, la société déclinant toute responsabilité en la matière.

De manière générale, la société ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de diffusion d'informations erronées ou incomplètes de la part des utilisateurs, ni même en cas de manquement aux présentes CGU ou à une règle d'ordre public.

11.2. À l'égard des établissements

L'absence de soignants sur le site et l'absence de candidatures de soignants pour la réalisation d'une mission ne sauraient être imputables à la société Supersoignant.

De même, la société Supersoignant ne peut être tenue pour responsable de l'absence de compétences ou de qualifications des candidats ayant postulé à ses annonces et du candidat retenu pour la mission par l'établissement. De plus, la qualité de la mission réalisée par le soignant recruté par l'établissement sur le site ne saurait être imputable à la société.

11.3. À l'égard des soignants

L'absence de mission proposée aux soignants sur le site ou leur non-sélection par les établissements ne saurait engager la responsabilité de la société Supersoignant.

12 – Protection des données personnelles

Afin de garantir la protection des données personnelles des utilisateurs, la société Supersoignant met en place une charte de confidentialité figurant en annexe des présentes CGU.

13 – Messages publicitaires et liens vers des sites tiers

La société Supersoignant pourra diffuser sur son site des messages publicitaires ou promotionnels et insérer des liens vers des sites tiers qui sont seuls responsables de leurs contenus et de la disponibilité de leurs sites.

Par ailleurs, les rapports entre les utilisateurs du site Supersoignant, qui sont redirigés vers un site tiers depuis le site www.supersoignant.com, et le site tiers, n'engage pas la responsabilité de la société Supersoignant.

14 – Loi applicable et juridiction

La loi applicable au présent site et aux présentes CGU est la loi française. Toute contestation relative au fonctionnement du site et/ou aux présentes CGU et/ou à la charte de confidentialité relève de la compétence du TGI de Lyon et ce après l'échec de toute tentative de recherche de règlement à l'amiable.

Annexe : Charte de confidentialité

La société Supersoignant étant amenée à accéder à des données à caractère personnel, déclare reconnaître la confidentialité desdites données.

La société s'engage par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles elle a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

La société s'engage en particulier à :

- ne pas utiliser les données auxquelles elle peut accéder à des fins autres que celles prévues dans le cadre de la fourniture des services ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution des services ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- s'assurer que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée d'exercice de la société, demeurera effectif, sans limitation de durée après la dissolution de la société, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.